



Les études dans les écoles de culture générale cantonales

—
Informations à l'intention des futurs
élèves et de leurs parents



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Le certificat de culture générale

L'École de culture générale Suisse (ECG) est un cursus de formation à plein temps du secondaire II, reconnu par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP) et existe depuis 2004. Soixante-sept écoles de culture générale sont réparties actuellement sur l'ensemble du territoire suisse. La plupart sont issues des anciennes écoles de degré diplômé. Elles sont reliées entre elles par un plan d'études cadre unique pour toute la Suisse.

Dans le canton de Fribourg, la voie ECG est offerte à l'ECGF (Ecole de culture générale de Fribourg) et à la section ECG du Collège du Sud, à Bulle. Elle dure trois ans et permet d'obtenir le certificat de culture générale, avec mention du domaine suivi.

La fonction des ECG

Les ECG cantonales ont une fonction incontestée de raccordement à la formation professionnelle tertiaire. Elles préparent aux Ecoles Supérieures (ES) et, moyennant une année supplémentaire de maturité spécialisée, à la Haute Ecole Spécialisée (HES-SO) des domaines de la Santé et du Social, ainsi qu'à la Haute Ecole Pédagogique (HEP).

Section ECG du Gymnase intercantional de la Broye (GYB)

Cet établissement accueille les élèves vaudois et fribourgeois de la Broye selon les mêmes principes, adaptés toutefois à la situation intercantionale. Pour cette ECG, se référer directement aux informations du site www.gyb.ch

Les grandes lignes du certificat

Selon les exigences futures de son projet professionnel, l'élève suit une formation dans l'un des domaines spécifiques suivants: santé ou socio-éducatif.

L'enseignement se compose de disciplines fondamentales, de disciplines spécifiques et de disciplines complémentaires. Le programme englobe les langues, les mathématiques, les sciences expérimentales et naturelles, les sciences sociales, le sport, la musique et l'art.

Un stage pratique, d'une durée minimale de deux semaines dans le domaine spécifique suivi, doit être accompli durant la formation.

Le certificat implique que chaque étudiant-e réalise, de manière autonome, un travail personnel faisant l'objet d'une présentation écrite et orale.

Une formation exigeante

Très généralement, voici les qualités que l'on souhaite développer chez les élèves pour leur permettre d'obtenir leur certificat :

- › une culture générale orientée vers la compréhension des réalités actuelles,
- › une attention particulière à l'éducation de sa personne,
- › la confirmation de son orientation professionnelle,
- › la préparation à l'accomplissement de la formation professionnelle subséquente,
- › un savoir-faire provenant des compétences acquises grâce à la formation générale et aux expériences professionnelles.

Bases légales:

Loi du 11 avril 1991 sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS).

Article 14 du règlement du 27 juin 1995 sur l'enseignement secondaire supérieur (RESS).

Règlement du 12 juin 2003 de la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale.

Plan d'études cadre pour les écoles de culture générale du 9 septembre 2004 de la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Règlement du 10 juin 2008 concernant les études en écoles de culture générale (RECG).

Règlement du 10 juin 2008 concernant les examens de certificat de culture générale (RCCG).

La grille horaire du certificat

Ecole du Culture Générale (ECG)

	Domaine Santé					Domaine Socio-éducatif				
	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Total	%	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Total	%
DISCIPLINES FONDAMENTALES										
Langues et communication										
				36	35.3				36	35.3
Langue 1	5	5	5	15		5	5	5	15	
Langue 2	4	3	3	10		4	3	3	10	
Langue 3	3	3	2	8		3	3	2	8	
Informatique	1	2		3		1	2		3	
Mathématiques et sciences expérimentales										
				22	33.3				22	21.6
Mathématiques	4	3	3	10		4	3	3	10	
Sc. expérimentales	2	2	2	6		2	2		4	
	2	2	2	6		2	2		4	
				0		2	2		4	
Sciences humaines										
				15	14.7				17	22.5
Sc. humaines 1	2	2	2	6		2	2	2	6	
	2	2		4		2	2		4	
				0				1	1	
Sc. humaines 2			1	1				2	2	
			2	2					0	
			2	2		2	2		4	
DISCIPLINES SPÉCIFIQUES										
				12	*				6	**
Domaine Santé	2	2	2	6					0	
	2	2	2	6					0	
Dom. Socio-éducatif				0		2	2		4	
				0			2		2	
Arts et sport										
				11	10.8				15	14.7
Arts		2		2		3	3		6	
Sport	3	3	3	9		3	3	3	9	
Travail personnel										
				1	1.0				1	1.0
		1		1			1		1	
DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES										
				5	4.9				5	4.9
Selon offre de l'école	2	1	2	5		1	1	3	5	
Total par degré	34	34	34	102		34	34	34	102	

* = s'ajoute au groupe des mathématiques et sciences expérimentales
 ** = s'ajoute au groupe des sciences humaines

En première année, très peu de disciplines diffèrent entre les deux domaines spécifiques: on peut parler d'un tronc commun qui laisse l'opportunité de changer de domaine d'études à la fin de la première année. En deuxième, puis en troisième année, de plus en plus de disciplines spécifiques apparaissent, de sorte qu'un-e étudiant-e se spécialise de plus en plus lors de son cursus scolaire complet à l'ECG.

En deuxième année, les notes de certaines disciplines sont acquises pour le certificat: il s'agit, pour le domaine santé, de la géographie, des arts visuels ou de la musique; pour le domaine socio-éducatif, de la géographie, de la physique et de la chimie. De plus, le travail personnel débute au 2^e semestre.

A la fin de la troisième année, le certificat de culture générale est obtenu:

- > si la moyenne de toutes les notes de certificat est supérieure ou égale à 4,00 et
- > si, pour l'ensemble des notes de certificat, il n'y a pas plus de trois notes inférieures à 4,0 et
- > si la somme des écarts vers le bas par rapport à la note 4,0 n'est pas supérieure à deux points.

Les maturités spécialisées

La création de la maturité spécialisée est la principale nouveauté du concept de formation des écoles de culture générale approuvé en 2004 par la CDIP. Comme troisième voie de maturité à côté des maturités gymnasiales et professionnelles, elle donne un accès direct à des formations dans des domaines spécifiques des Hautes écoles spécialisées (HES).

Le canton de Fribourg offre trois domaines de formation de maturité spécialisée: Santé, Travail Social et Pédagogie. Il s'agit d'une formation théorique et/ou pratique d'une année dans le domaine professionnel spécifique, destinée aux élèves certifiés des ECG. Cette formation comprend également la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMS), en lien avec le domaine choisi.

Les conditions d'admission, le type de formation, la grille horaire et le travail de maturité spécialisée diffèrent suivant les orientations.

MATURITÉ SPÉCIALISÉE SANTÉ

La maturité spécialisée Santé (MSSA) donne un accès direct aux filières non régulées de la HES-SO, domaine de la santé. Si la filière est à régulation, la MSSA est assortie d'une procédure d'admission.

L'année de MSSA comprend:

- › une formation pratique et théorique en école;
- › une expérience pratique en institution;
- › une expérience pratique non spécifique
- › la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMSSA).

MATURITÉ SPÉCIALISÉE TRAVAIL SOCIAL

La maturité spécialisée Travail Social (MSTS) donne accès à la Haute Ecole de Travail Social (HES) qui décerne le Bachelor of Arts HES-SO en travail social (Social Work).

La formation comprend:

- › 40 semaines d'expériences pratiques dont au moins 20 semaines spécifiques dans une institution du domaine social ou éducatif, encadrées et évaluées selon des modalités définies;
- › la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMSTS). Ce travail porte sur l'expérience pratique réalisée dans l'institution.

MATURITÉ SPÉCIALISÉE PEDAGOGIE

La maturité spécialisée Pédagogie (MSPE) donne accès à la procédure d'admission à la Haute Ecole Pédagogique (HEP) qui forme les enseignant-e-s des classes préscolaires et primaires ainsi que les enseignant-e-s secondaires en activités créatrices et économie familiale (formations disciplinaires et didactiques).

La formation comprend:

- › des cours en langues, mathématiques, sciences expérimentales, sciences humaines, en arts et en sport, à raison de 26 leçons hebdomadaires durant 32 semaines;
- › la réalisation d'un travail de maturité spécialisée (TMSPE).

La réussite d'un test international à l'externe de niveau au minimum B2 pour la langue 2 (Goethe) est exigée pour l'obtention du certificat MSPE.

Organisation des ECG fribourgeoises

Les études conduisant au certificat de culture générale et aux maturités spécialisées peuvent être suivies dans deux ECG.



ECGF (1'000 élèves; 800 francophones, 200 alémaniques)

Av. du Moléson 17, 1700 Fribourg

T 026 305 65 65, F 026 305 65 70

www.ecgffr.ch



Collège du Sud (1'200 élèves)

Rue de Dardens 79, 1630 Bulle

T 026 305 99 00, F 026 305 99 09

www.collegedusud.ch

Répartition des élèves

- › Les élèves du sud du canton fréquentent en principe le Collège du Sud, où l'enseignement est donné en français.
- › Les autres élèves fréquentent l'ECGF, où l'enseignement est donné dans les deux langues officielles du canton, français et allemand.

Formation bilingue

Une formation menant à l'obtention d'un certificat de culture générale bilingue et d'une maturité spécialisée bilingue est proposée pour les écoles de culture générale cantonales uniquement à l'ECGF. Cette formation a lieu en immersion partielle dans une classe de l'autre section linguistique dans les disciplines suivantes: mathématiques, histoire, anatomie (santé), arts visuels/ psychologie (social). Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur www.ecgffr.ch.

Conditions d'admission

Les élèves du type de classe PG sont admis sans examen à condition d'être promus.

Les élèves du type de classe G sont admis:

- › sans examen si la moyenne des disciplines fondamentales est supérieure à 4,65 et qu'aucune discipline n'est inférieure à 4,0.
- › avec examen si la moyenne générale et la moyenne des disciplines fondamentales sont supérieures à 4,0. La note finale de chaque discipline examinée (français, allemand et mathématiques) est calculée à l'aide de la moyenne des notes de l'examen et des notes acquises au CO. L'élève est admis à l'ECG si la moyenne de ces disciplines est supérieure à 4,0 et si aucune note finale n'est inférieure à 3,0.

Les élèves du type de classe EB ne sont pas admis à l'ECG.

Envoi de la demande d'admission

La demande d'admission dûment remplie doit être envoyée dans les délais qui sont communiqués, en décembre et en janvier dans la Feuille Officielle, à l'adresse indiquée ci-avant.



Perspectives ultérieures

L'obtention du certificat ECG donne accès aux écoles supérieures (ES) de la santé et du social.

L'obtention de la maturité spécialisée donne accès aux hautes écoles spécialisées (HES-SO) de la santé et du social, ainsi qu'à la Haute Ecole Pédagogique (HEP).

	Certificat ECG requis	Maturité spécialisée requise
Domaine Santé	Ambulancier-ère Hygiéniste dentaire Pédicure-podologue Technicien-ne en analyses biomédicales Technicien-ne en salle d'opération	Diététicien-ne Ergothérapeute Infirmier-ère Ostéopathe Physiothérapeute Sage-femme Technicien-ne en radiologie médicale
Domaine Socio-éducatif	Educateur-trice de la petite enfance Professions du domaine des arts	Enseignant(e) des classes préscolaires et primaires Animateur-trice socioculturel-le Assistant-e social-e Educateur-trice social-e

Le coût des études

Ecolage et taxe d'inscription

Pour les élèves dont les parents sont domiciliés dans le canton, le montant de l'écolage annuel pour les élèves des écoles du degré secondaire du 2^e degré a été fixé par le Conseil d'Etat à 375 francs. La taxe d'inscription aux écoles précitées est fixée à 100 francs.

Le Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré renseigne volontiers les parents domiciliés dans un autre canton sur le montant de l'écolage (www.fr.ch/s2 <<http://www.fr.ch/s2>>).

Matériel scolaire

Le coût des livres, scripts, photocopies, calculatrices etc. est à charge de l'élève ou de ses parents. Le montant varie en fonction des niveaux, mais il faut compter environ 500 francs par année.

Autres contributions

D'autres contributions administratives ou concernant les activités culturelles et sportives et certains cours facultatifs représentent un montant de l'ordre d'environ 300 francs par année. D'autres frais sont également variables et dépendent des activités choisies par l'élève ou sa classe: sorties de classe, visites d'expositions par exemple.

Subsides de formation

Le canton alloue une aide financière dans la mesure où la situation matérielle des parents le justifie.

Les secrétariats des écoles transmettent, en début d'année scolaire, les indications nécessaires.

Conférence des Recteurs des Collèges fribourgeois

Rue Pierre-Canisius 10, CH-1700 Fribourg
T. +41 26 305 41 26, F + 41 26 305 41 29
corecofr@edufr.ch

Octobre 2018

Cette brochure peut être téléchargée en format PDF sur le site www.fr.ch/S2.
On y trouve d'autres renseignements sur les études secondaires du 2^e degré, de formation générale.

Imprimé sur papier 100% recyclé

